Ingéniery LA RURALITÉ EN PROJET

**République Française**

**Département des Yvelines**

**Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »**

# Assemblée Générale Ordinaire

## Séance du jeudi 26 février 2026

# Procès-Verbal

**L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 17h45.**
L'Assemblée Générale Ordinaire, légalement convoquée en date du 17 février 2026, s'est réunie à la salle polyvalente 2 rue des écoles 78980 Longnes, sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

**Étaient présents (50) :**
**Le Président,** Monsieur Patrick STEFANINI.
Monsieur GOURNAC Alain, Monsieur Rémy BOUTON, Madame Stéphanie BRIOLANT, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Monsieur Grégoire CORBY, Monsieur Christophe DEBAST, Madame Cécile DEBON, Madame Anne DEBRAS, Madame Clarisse DEMONT, Monsieur Jean-Louis DUCHAMP, Monsieur Daniel FÉRÉDIE, Madame Marie FLIS, Monsieur Jacques FORMENTY, Madame Régine FRANÇOIS, Monsieur Alain GAGNE, Monsieur Stéphane GORNES, Madame Josette JEAN, Monsieur Dominique JOSSEAUME, Monsieur Jacky JOUBERT, Monsieur Philippe JUMEAUCOURT, Monsieur Jean-Luc KOKELKA, Monsieur Jean-Pierre LAIGNEAU, Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Monsieur Thierry LEVACHER, Monsieur Patrick LOISEL, Monsieur Jean-Luc MAILLOC, Madame Evelyne MARCHAL, Monsieur Joël MARIAGE, Monsieur Bernard MOISAN, Monsieur Jean MYOTTE, Monsieur Jacques NÉDELLEC, Monsieur Raphaël NIVOIT, Madame Christine NOËL, Monsieur Michel OBRY, Madame Sabine OLIVIER, Monsieur Philippe PASDELOUP, Monsieur Alain PEZZALI, Madame Denise PLANCHON, Monsieur Pascal POYER, Monsieur Jean-Marc RAIMONDO, Monsieur Hervé RENAULD, Madame Jocelyne REYNAUD LÉGER, Monsieur Jean-Claude ROBIN, Madame Joëlle ROLLIN, Madame Antoinette SAULE, Monsieur Élie SÉTIAUX, Monsieur Gérard SOLARO, Monsieur Dominique TURPIN, Monsieur Jean-Pierre ZANNIER.

**Étaient absents et ont donné pouvoir (20) :**
Monsieur Jean-Marie TÉTARD a donné pouvoir à Monsieur Joël MARIAGE.
Monsieur Adriano BALLARIN a donné pouvoir à Monsieur Jacques CHAUMETTE.
Monsieur Jean-Claude BATTEUX a donné pouvoir à Madame Evelyne MARCHAL.
Monsieur Jean-Claude BRÉARD a donné pouvoir à Monsieur Dominique TURPIN.
Madame Anne CABRIT a donné pouvoir à Madame Stéphanie BRIOLANT.
Monsieur Xavier CARIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ZANNIER.

Madame Bernadette COURTY a donné pouvoir à Madame Anne DEBRAS.
Madame Cécile DUMOULIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick STEFANINI.
Monsieur Didier GAULARD a donné pouvoir à Monsieur Pascal POYER.
Madame Ghislaine HAUETER a donné pouvoir à Madame Cécile DEBON.
Monsieur Jacky LAVIGOGNE a donné pouvoir à Madame Jocelyne REYNAUD LÉGER.
Monsieur Olivier LEBRUN a donné pouvoir à Madame Clarisse DEMONT.
Monsieur Lionel LEMARIÉ a donné pouvoir à Monsieur Dominique JOSSEAUME.
Monsieur Michel LOMMIS a donné pouvoir à Monsieur Philippe JUMEAUCOURT.
Madame Marie-Claude MÈGE a donné pouvoir à Madame Christine NOËL.
Monsieur Dominique NICCO a donné pouvoir à Monsieur Élie SÉTIAUX.
Monsieur Christophe NICOLAS a donné pouvoir à Madame Sabine OLIVIER.
Monsieur Patrice PRÉAUX a donné pouvoir à Monsieur Jacky JOUBERT.
Monsieur Alain SEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Antoinette SAULE.
Madame Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE a donné pouvoir à Madame Josette JEAN.

**Absents excusés (10) :**
Monsieur Gérard LARCHER.
Madame Sophie PRIMAS.
Madame Maryse DI BERNARDO.
Madame Véronique HOUILLIER.
Monsieur Jean-Luc JANNIN.
Madame Séverine LE GOFF.
Madame Ghislaine LESADE.
Monsieur Dominique LHOSTE.
Madame Ysabelle MAY-OTT.
Madame Évelyne PLACET.

**Conformément à ses statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

## Accueil du Président

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale du jeudi 26 février 2026 et procède à l'appel des présents et représentés.

Le Président remercie les membres présents et notamment **Madame Anne DEBRAS** Maire de Longnes et ses services techniques pour la mise à disposition et la mise en place gracieuse de la salle polyvalente.

**Madame Anne DEBRAS** Maire de Longnes est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## 1- Point d'activités IngénierY'

- **Présentation du projet de la réorganisation des services de l'Agence IngénierY' par le Président.**

  Le projet de la réorganisation des services a été soumis à l'avis préalable du Comité social territorial qui s'est tenu le mardi 24 février2026 et a obtenu :
  - Collège des représentants du personnel : favorable à la majorité.
  - Collège des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité.

**L'objet de la saisine** étant la réorganisation des services à compter du 01/03/2026.

**La nouvelle organisation des services porte sur :**

- la création d'une Direction des relations institutionnelles et de l'administration qui comprend l'actuel Pôle support à la Direction et l'actuel Pôle affaires juridiques et commande publique.

- la création d'une Direction des opérations scindée en deux sous-directions :
    - la Sous-direction sauvegarde et transmission des patrimoines, qui correspond à l'actuel Pôle sauvegarde et transmission des patrimoines, entretien et restauration des bâtiments ;
    - la Sous-direction bâtiment, voirie et environnement, qui correspond à la fusion du pôle bâtiment, du pôle voirie et du pôle énergie-environnement.

- le rattachement hiérarchique du poste d'assistant de direction et gestionnaire RH au Président de l'établissement avec un lien fonctionnel auprès de la Direction des relations institutionnelles et de l'administration.

**Dans le détail, la présente réorganisation prévoit :**

**Une création de poste et une transformation de poste au sein de <u>la Direction de l'agence</u> :**

- **Le poste de directeur des relations institutionnelles et de l'administration** au sein de la direction des relations institutionnelles et de l'administration est créé. Il s'agit d'un poste de catégorie A.
- **Le poste de Directeur de l'Agence** est transformé en poste de Directeur des opérations. Les missions d'administration et de gestion sont transférées au directeur des affaires institutionnelles et de l'administration.

**La réorganisation prévoit la transformation de postes (par élargissement et renforcement des compétences) :**

**<u>Postes de catégorie A</u> : transformation en vue du renforcement et lisibilité des missions :**

- **Le poste directeur adjoint**, affaires administratives et juridique et responsable du pôle commande publique et affaires juridiques est transformé en poste de directeur adjoint au sein de la direction des relations institutionnelles et de l'administration (poste de catégorie A) afin de renforcer les activités de gestion administrative, financière et juridique et la coordination interne des services. Ces missions sont principalement la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'administration, de finances, de ressources humaines et d'affaires juridiques. Il encadre également les services de l'agence au bénéfice des adhérents en matière de droit public (commande publique et affaires juridiques, contentieux, contrats, urbanisme, etc.)
- **Le poste de juriste commande publique** est transformé en poste de juriste / référent du service juridique (poste de catégorie A), afin de renforcer la fluidité et la transversalité des missions à destination des adhérents et permettre au directeur adjoint aux relations institutionnelles et de l'administration de ne plus être mutualisé avec un rôle de responsable de pôle. Ses missions principales sont : la sécurisation juridique et la validation juridique des actes produits par l'agence Ingéniery à destination de ses adhérents, la coordination et la mise en œuvre des activités de la commande publique et des activités de conseil en droit public.

- **Le poste de responsable de pôle voirie et réseaux divers** est transformé en poste de sous-directeur de la direction bâtiment, voirie et environnement (poste de catégorie A). Ses missions principales sont le pilotage et la mise en œuvre des programmes d'études et de travaux des communes sur le plan technique et financier dans les meilleures conditions de délais et de coûts.
- **Le poste de responsable de pôle énergie et environnement** est transformé en poste d'adjoint au sous-directeur de la direction bâtiment, voirie, environnement (poste de catégorie A). Ses missions principales sont la mise en œuvre et le pilotage des programmes d'études en suppléance du sous-directeur. Les activités opérateurs liées aux mobilités durables ont été arrêtés par le conseil départemental, comme expliqué dans le paragraphe contexte. Ils ne concernent donc plus les missions de l'agent.
- **Trois postes de chef de projet : 1 Chef de projet bâtiment, 1 Chef de projet bâtiment durable et 1 chef de projet transition énergétique et EnR** vacants sont transformés en postes de chef de projet afin de renforcer la transversalité des compétences de la direction technique (Postes de catégorie A). La mission principale du chef de projet est : assurer la conception, la construction et la mise en œuvre de projets au service de l'agence sur les compétences transversales.

<u>Postes de catégorie B</u> **: transformation en vue du renforcement et lisibilité des missions :**

- **Le poste d'Assistant de Direction, responsable administratif et ressources humaines** est transformé en poste d'Assistant de direction, gestionnaire RH (poste de catégorie B). Ses missions sont l'assistanat du Président et de la direction des relations institutionnelles et de l'administration. Il est rattaché hiérarchiquement au Président, avec un lien fonctionnel auprès de la Direction des relations institutionnelles et de l'administration.
- **Le poste d'Assistant comptable et administratif** devient un poste de Gestionnaire comptable et administratif pour asseoir les compétences de gestion financière au sein de la structure.
- **Le poste de gestionnaire technique de projet voirie et réseaux divers** est transformé en poste de Chargé d'études : Bâtiment/VRD/Environnement (poste de catégorie B) afin de correspondre à la technicité des missions réellement exercées par l'agent et à la transversalité des compétences recherchée dans l'organisation cible. Ses missions principales sont : Assurer la conception, la construction et la mise en œuvre de projets au service de l'agence.

**La réorganisation prévoit une suppression de poste limitée au poste vacant de Responsable de Pôle Bâtiment urbanisme développement contractualisation** (catégorie A) qui ne correspond plus aux besoins actuels de l'agence, étant entendu que le pôle technique est mutualisé et que le poste concerné n'est aujourd'hui pas occupé par un agent.

**Les activités d'instruction administrative des contrats ruraux** précédemment exercées par ce poste seront reprises par le service « contrats, études et prospectives » du conseil départemental, permettant à la sous-direction de se recentrer sur les missions techniques d'Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour le compte des adhérents de l'Agence, qui est le cœur de mission d'IngénierY.
Pour autant, cette suppression de poste est compensée par la création d'un Directeur des relations institutionnelles et de l'administration (catégorie A) qui correspond aux besoins actuels de l'agence pour le renforcement de ses activités institutionnelles et de gestion administrative.

**Impacts sur le pôle sauvegarde et transmission des patrimoines :** les impacts sur ce pôle restent limités à des changements d'intitulés de postes (Responsable de pôle et adjoint au responsable de pôle deviennent sous-directeur et adjoint au sous-directeur). Le contenu des missions des postes n'est pas affecté par la réorganisation cible et demeure identique. Seule la transformation du poste de documentaliste est à prendre en compte.

Transformation de la documentaliste : ce poste de catégorie A devient un poste de catégorie B au regard des besoin réels de l'agence. Ses missions principales sont d'administrer les bases de données patrimoniales spécifiques au pôle (Filemaker/Arkothèque) et de gérer l'informatique documentaire et administrative du Pôle.

- **Effectif en place 19 personnes (1 apprentie, 6 CDD, 6 Titulaires ING et 6 MAD CD78)**
- **Organigramme nombre de postes 26 dont 7 vacants (1 apprentie PAT, 1 gestionnaire patrimoine, 3 chefs de projets, 1 agent d'accueil et 1 directeur RIA)**
- **Nombres d'adhérents à l'Agence IngénierY' : 208**
  - **192 communes (résiliation Porcheville) (adhésion Follainville-Dennemont)**
  - **6 EPCI**
  - **10 syndicats (résiliation SIVOS BFRV)**

## 2- Les délibérations

**Délibération n°2026-AG-1-1**
**Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale du 10 avril 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'ordonnance N°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**CONDIDÉRANT** les nouvelles règles applicables au 1er juillet 2022 clarifiant et harmonisant les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**CONDIDÉRANT** que les procès-verbaux doivent être arrêtés au commencement de la séance suivante par délibération,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale du 10 avril 2025, joint en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2026-AG-1-2**
**Adoption du Compte Financier Unique 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.),
**VU** le rapport de présentation du C.F.U. pour l'année 2025 de l'Agence IngénierY',
**VU** le C.F.U. 2025 de l'Agence IngénierY',
**VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du C.F.U. au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**CONSIDÉRANT** que le C.F.U. se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
**CONSIDÉRANT** que le C.F.U. met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
**CONSIDÉRANT** que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U.,
**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article L. 2121-14 du C.G.C.T. qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* »,
**CONSIDÉRANT** dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',
**Et en application** de l'article L2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Président d'IngénierY' propose à l'Assemblée Délibérante que Madame Josette JEAN préside la séance, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres présents et se retire pour le vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Madame Josette JEAN préside la séance,
**L'Assemblée Générale,**
**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Compte Financier Unique 2025 présenté et résumé par le président de séance et qui s'établit comme suit :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---|---|---|---|
| Résultat reporté 2024 | 330 365,92 € | Résultat reporté 2024 | 28 298,01 € |
| Recettes de l'exercice 2025 | 1 457 441,29€ | Recettes de l'exercice 2025 | 4 803,31 € |
| Dépenses de l'exercice 2025 | 1 777 385,54 € | Dépenses de l'exercice 2025 | 3 460,48 € |
| Résultat de l'exercice 2025 | - 319 944,25 € | Résultat de l'exercice 2025 | 1 342,83 € |
| Résultat de clôture 2025 | 10 421,67 € | Résultat de clôture 2025 | 29 640,84 € |
| Soit un excédent cumulé global 2025 de : | | 40 062,51€ | |

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°2026-AG-1-3**
**Affectation des résultats du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

**VU** le rapport de présentation du C.F.U. pour l'année 2025 de l'Agence IngénierY',

**VU** le C.F.U. 2025 de l'Agence IngénierY',

**CONSIDÉRANT** que l'exécution du budget de l'Agence IngénierY' a donné lieu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 10 421,67€ et d'un excédent de 29 640,84€ en section d'investissement qu'il convient d'affecter,

**CONSIDÉRANT** que la section d'investissement ne fait pas apparaitre de besoin de financement,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',

**L'Assemblée Générale,**

**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, au Budget Primitif 2026, comme suit :

- Article 002 en recette d'exploitation : 10 421,67 €
- Article 001 en recette d'investissement : 29 640,84 €

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Délibération n°2026-AG-1-4**
**Adoption du Budget Primitif 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
**VU** le Compte Financier Unique 2025,
**VU** l'affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 sur le Budget Primitif 2026,
**VU** la délibération n°2021-AG-2-1 du 19 octobre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,
**VU** la délibération n°2022-AG-1-1 du 29 mars 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) et la délibération n°2022-AG-2-1 le modifiant,
**VU** la délibération n°2022-AG-2-2 du 06 octobre 2022 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres de même section,
**VU** le tableau de synthèse du Budget joint à la présente délibération,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',

**L'Assemblée Générale,**
**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2026 de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' », joint en annexe de la présente délibération, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à **1 384 233,24€** et par section comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses/recettes : 1 352 053,20 €
- Section d'investissement dépenses/recettes : 32 180,04 €

**PRÉCISE** que le Budget Primitif 2026 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2025.
**PRÉCISE** que le Président est autorisé à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Délibération n°2026-AG-1-5**
**Mise à la réforme et sortie d'inventaire des Immobilisations**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,
**VU** le Code général de la fonction publique,
**VU** le Code de la propriété des personnes publiques,
**VU** l'instruction comptable et budgétaire M57,

**CONSIDÉRANT** que l'Agence IngénierY' est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle a acquis au fil des ans afin de répondre à ses besoins,
**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du déménagement des locaux de Rambouillet intervenu en février 2025, une partie de ces biens n'est plus en possession de l'établissement,
**CONSIDÉRANT** que ces biens doivent être retirés de l'inventaire comptable afin d'apurer l'état des immobilisations de la collectivité. Le bien est alors sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable, ce qui conduit à mise à jour de l'actif du compte de gestion,

**Après avoir entendu l'exposé** de Monsieur le Président d'IngénierY',
**L'Assemblée Générale,**
**Après en avoir délibéré,** au vote à main levée, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de la mise à la réforme et la sortie d'inventaire pour un montant totale de 18 199,53 €, conformément à la liste ci-dessous qui reprend les biens meubles ou matériels concernés par une sortie du patrimoine :

| Article comptable | Libellé | Valeur d'origine |
|---|---|---|
| 2051 | Concessions et droits similaires | 0 € |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 329,98 € |
| 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers | 17 063,92 € |
| 21838 | Autre matériel informatique | 805,63 € |

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**Le Président soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire le rapport d'activité qui comprend les années 2023 et 2024.**

**Les membres présents prennent acte du rapport d'activité 2023-2024.**

## 3- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale et invite les membres présents à poursuivre avec l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**Le Secrétaire de Séance**

**Anne DEBRAS**

**Le Président de l'agence IngénierY'**

Ingéniery LA RURALITÉ EN PROJET

**Patrick STEFANINI**

***Ce procès-verbal a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 01 06 2026.***